

Enquête sur un conflit entre un ancien de BNP Paribas et un investisseur malien

25-01-2010

PARIS, 25 jan 2010 (AFP) - Une enquête préliminaire a été ouverte à Paris après plusieurs plaintes d'un ancien directeur de BNP Paribas, démis de ses fonctions, et d'un investisseur malien s'accusant mutuellement d'escroquerie autour d'un projet de mine d'or au Mali, a-t-on appris lundi de source judiciaire.

Jacques-Philippe Marson, remercié de son poste de PDG de BNP Securities Services (BP2S) en novembre, a déposé plainte fin décembre pour "menace et tentative d'extorsion de fonds" dans le cadre du projet minier d'Aliou Boubacar Diallo, a précisé cette source, confirmant une information du Parisien.

La banque, qui avait démis M. Marson pour "manquement aux procédures internes", a de son côté saisi la justice par le biais d'une dénonciation contre X de "faits susceptibles de porter atteinte à l'ordre public économique", a précisé à l'AFP l'avocat de BNP Paribas, Me Michel Beaussier.

Le parquet de Paris, joignant ses plaintes, a décidé de l'ouverture d'une enquête préliminaire confiée à la brigade financière, a ajouté la source.

L'ancien dirigeant de BNP Paribas accuse Aliou Boubacar Diallo de l'avoir démarché pour donner du crédit à son projet minier de Kodieran (Mali) auprès d'autres investisseurs, l'étiquette BNP Paribas servant de caution à l'homme d'affaires malien, selon l'avocat de M. Marson, Me Eric Morain.

De son côté, M. Diallo a riposté en portant plainte vendredi pour "escroquerie et abus de confiance" contre le dirigeant de la banque, a dit l'un de ses avocats, Me Eric Turcon. Cette plainte devrait être jointe aux précédentes dans le cadre de l'enquête menée par la brigade financière, selon la source judiciaire.

Le dirigeant de la banque lui a fait miroiter l'entrée d'investisseurs fin 2008, prêts à investir 200 millions de dollars dans son projet avant de couper tout contact, selon l'avocat de M. Diallo.

M. Marson demandait une commission de 6% pour cette mise en relation. Pour être plus discret vis-à-vis des investisseurs, il demandait que cette commission soit versée sur une société baptisée Euro Financial Advisors (EFA), basée en Belgique, ajoute Me Turcon.

Sur la base des promesses de M. Marson fin 2008, M. Diallo a fermé l'an dernier l'unité expérimentale sur le site pour construire une structure plus imposante, selon ses avocats.

L'absence de financement a bloqué ce projet et obligé M. Diallo à vendre des parts de son fonds pour apporter des financements, ajoutent-ils.

De leur côté, les avocats de l'ancien dirigeant de BNP Paribas dénoncent une "manipulation".

"M. Diallo a délibérément surestimé sa relation avec M. Marson" pour s'en prévaloir auprès d'autres investisseurs et aucun euro n'est rentré ou sorti de la poche de M. Marson dans cette affaire, souligne Me Morain.

M. Marson avait été remercié fin novembre en raison de "manquements aux procédures internes", selon la banque.

"La banque ne pouvait admettre qu'il ait une activité personnelle contraire à sa mission professionnelle", a expliqué Me Beaussier.

L'avocat a précisé que "les services de la banque n'ont jamais travaillé sur cette opération" de financement du projet de mine d'or et que "les comptes de la clientèle n'ont jamais été affectés" par les agissements supposés de M. Marson.